

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 27 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St. Honoré, vis-à-vis l'ancien hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

ÉTATS - UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 30 juillet.

Il manquoit aux calamités que les commissaires civils Polverel & Sourhonax ont accumulées sur les colonies françoises, un dernier trait, le voici; c'est leur proclamation du 21 juin dernier :

Proclamation des commissaires civils de Saint-Domingue, au Cap-François, le 21 juin.

« Nous déclarons que l'intention de la république françoise & celle de ses mandataires, est d'accorder la liberté à tous les negres en état de porter les armes, qui voudront se ranger sous les ordres des commissaires civils, pour combattre les ennemis de la république, tant intérieurs qu'extérieurs.

» L'intention de la république est, en outre, d'alléger le sort des autres esclaves, d'empêcher qu'ils soient maltraités comme auparavant, de veiller à ce qu'on leur donne une meilleure nourriture, des logemens plus vastes & plus commodes, des gages plus considérables, & un peu plus de tems chaque semaine pour vaquer à leurs propres affaires: la république veut aussi que les femmes enceintes, & celles qui nourrissent, soient traitées avec plus d'égards & de douceur, qu'elles puissent se racheter moyennant une somme déterminée.

» En un mot, le desir de la république est d'accorder gratuitement la liberté à tous les negres qui donneront des preuves de leur bonne conduite & de leur assiduité au travail; de leur donner en même tems une portion de terre assez considérable pour qu'ils puissent fournir, d'une manière honnête, à leur entretien & à celui de leur famille.

» Tous les negres qui seront déclarés libres par les délégués de la république, seront égaux en tout aux colons libres, de quelque couleur qu'ils soient: ils jouiront également de tous les droits de citoyens françois.

Telle est la mission que la convention nationale & le conseil exécutif avoient chargé les commissaires civils de remplir.

Cette proclamation, au moins inconsiderée dans les circonstances actuelles, n'a pas même réussi dans l'esprit des citoyens

des Etats-Unis. Si l'Angleterre y applaudissoit, elle donneroit à penser qu'elle y a eu quelque part: aussi croit-on qu'elle se gardera d'approuver cette mesure violente, quoiqu'elle puisse entraîner la désolation de la plus belle colonie à sucre de toutes les Antilles.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 13 septembre.

Nota. Quoique nous ayons des lettres de Londres postérieures à la date de celle-ci, les détails qu'elle renferme nous ont paru dignes d'être conservés.

Plusieurs plans avoient été proposés au conseil de guerre tenu par les alliés pour la continuation de la campagne.

Par le premier nous devions nous rendre maîtres des rivières qui se trouvent entre les frontieres & Paris, & transporter, sans beaucoup de peines & de frais, la grosse artillerie. L'exécution de ce plan exigeoit un grand nombre de bateaux & une grande inertie de la part des François; le plan a donc été rejeté.

Par le second on devoit profiter de la prétendue confusion répandue par la prise de Valenciennes, & du désordre des armées françoises qui se trouvoient sans généraux, pour pénétrer avec 50 mille hommes de troupes légères jusqu'à Paris, tandis que les Anglois opéreroient des débarquemens sur les côtes de Bretagne, & porteroient des secours aux insurgés. Le général Clairfayt, qui ne connoit pas parfaitement la France levée en masse, disoit qu'il répondoit du succès de ce second plan.

Le ministère britannique ne l'a pas cru, & a fait adopter un troisième plan: il consiste à s'emparer du plus grand nombre possible de places frontieres de France, & de laisser les François s'épuiser par leurs divisions. (Les François ont le remède à ce troisième plan dans leurs mains & dans le cœur de tous les républicains).

Mais ce qui a déterminé le ministère britannique à s'arrêter à ce dernier plan, c'est qu'il lui importe infiniment de pouvoir annoncer à la rentrée du parlement, que la campagne actuelle n'a pas été inutile à l'Angleterre. On assure que si la

Martinique avoit été prise par l'amiral Gardner, on auroit suivi un autre plan.

Les premiers revers essuyés devant Dunkerque n'ont pas rebuté le ministère; il veut tout sacrifier à la prise de cette place: il vient de faire partir encore près de 3000 hommes pour Nieuport, auprès d'Osende. Il est certain que la perte des Anglois & de leurs alliés a été très-considérable dans l'affaire du 24 août, & que les frégates & les batteries flottantes ont été d'un petit secours pour ce siège. On ne s'attendoit pas que les François se fortifieroient à Cassel, & on craint aujourd'hui que l'ennemi ait le tems de rassembler assez de forces pour faire lever absolument ce siège. Les Anglois, craignant que les François ne viennent attaquer de nouveau Menin, ont fait transporter leurs malades & leurs blessés à Bruges.

Les gazettes de Bruxelles qui flagnent à la journée les sois coalisés, nous disent que le 22 les alliés ont remporté une grande victoire sur les François, auxquels ils ont tué 3 mille hommes & pris 19 pièces de canon; elles ajoutent avec la même vérité que les lignes de Weissembourg sont enlevées; que les Prussiens vont entrer en France par Bitch; que Strasbourg & toutes les places d'Alsace sont abandonnées à leurs propres forces, &c. &c. On sent combien de telles nouvelles, qui ne sont au fond que des conjectures hasardeuses, flattent doucement l'oreille des royalistes; mais les avantages remportés par-tout sur eux par les patriotes contrebalancent ces nouvelles mensongères, de sorte qu'on présume que le parti royaliste sera bientôt anéanti; c'est lui qui faisoit courir le bruit que la Savoie étoit évacuée, & que les Piémontois seroient bientôt à Lyon; c'est lui qui proposoit des moyens de conciliations avec les Marseillois, qu'il supposoit prêts à traiter avec les alliés.

C'est une bien mauvaise cause que celle qui se défend par de pareils moyens, & ces royalistes eux-mêmes exposent aux plus grands revers les alliés leurs amis, en leur dissimulant que toute la France debout & en armes, n'a & ne peut rien avoir à craindre d'une invasion dans des foyers à la porte desquels veillent par-tout le patriotisme & la liberté.

La flotte de la Jamaïque est arrivée. Quelques personnes croyoient que les François auroient envoyé plusieurs vaisseaux à sa rencontre pour s'en emparer & la détruire, dans le cas qu'ils n'eussent pu l'emmener dans les ports de France. En partant ce coup au commerce, on auroit plus gagné que par des victoires. Le ministère auroit été obligé peut-être de faire la paix.

On a demandé dans la convention nationale si le Danemarck, la Suede & les villes anseatiques doivent être regardés comme ennemis. Cette question a été regardée comme très impolitique. Il est certain que ces puissances ont un grand intérêt à rester neutres, & que tout ce qu'elles feront contre la neutralité, ce sera malgré elles, & en cédant aux menaces de la Russie & de l'Angleterre. Il est certain que dès qu'elles le pourront elles favoriseront la France. Pourquoi donc les forcer à se déclarer? Ce seroit une grande faute politique, & qui seroit funeste à la France. Qu'on prenne garde aux Suisses: les Piémontois ont violé leur territoire pour les forcer à se déclarer. Il n'est pas douteux que si les François les pressent, ce ne sera pas en leur faveur qu'ils se déclareront. Je ne sais si les Anglois feront quelque entreprise sur Cherbourg avant la fin de la campagne; mais on assure qu'ils ont les projets de détruire les ouvrages qu'on y a faits, & de ne laisser aux François aucun port sur la Manche, &c.

La grande énergie que montrent les François répond à tout ce qu'on a avancé contre la révolution française. On sent aujourd'hui que vouloir soumettre les François, c'est

vouloir les exterminer. Est-il possible que des peuples qui se disent libres ne se séparent pas d'une coalition dont l'objet est de consumer ce grand assassinat?

Beaucoup d'émigrés quittent l'Angleterre pour aller dans les Pays-Bas, où ils espèrent trouver plus de ressources. La plupart ont épuisé presque tous leurs moyens. Ils sont plus méprisés que plaints. L'émigration est un mystère pour tous les étrangers. Ont-ils cru, les émigrés, qu'ils étoient essentiels à l'existence de la France, & qu'on les redemanderoit à genoux? S'étoient-ils flattés que les puissances étrangères seroient à leurs ordres, & que leur réintégration se feroit sans obstacle? On conclut en disant qu'ils sont aussi lâches qu'imbécilles.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre de Berne, du 10 septembre.

Notre neutralité est attaquée de tous les côtés, & nous ne savons auquel entendre.

Le conseil secret a adressé au grand-bailli & au conseil de la république de Valais la lettre suivante, en date du 6 de ce mois.

« Nous avons déjà pris l'occasion, le 28 du mois dernier, de vous écrire confidentiellement & amicalement à l'occasion du passage d'un convoi militaire par votre territoire, & de vous engager de faire tous vos efforts pour prévenir d'un côté les suites de cet événement fâcheux, & empêcher de l'autre que des scènes aussi dangereuses qui compromettent la neutralité helvétique, ne puissent plus se renouveler à l'avenir; nous ne doutons pas non plus, que tout ce qui pourroit tendre à ce but salutaire ne fût conforme à vos vues, & que l'observation d'une exacte neutralité ne vous parût aussi intéressante qu'à tous les autres états du corps helvétique, & nous devons nous fortifier de plus en plus dans l'opinion que nous avions de vos sentimens, par les lettres que vous nous avez adressées le 19 & le 21 du mois d'août dernier. Nonobstant cette opinion, il paroit qu'on a encore, de la part de la France, des doutes sur la sincérité de vos vues, ce qui paroit provenir de ce que, de votre côté, vous ne prenez pas toutes les mesures efficaces qui pourroient être nécessaires pour vous opposer à de pareilles tentatives. Nous venons en outre d'apprendre qu'il se faisoit, dans le Bas-Valais, des levées de recrues qui doivent être employées contre les troupes françaises. Nous nous trouvons, par conséquent, obligés de vous écrire le plus promptement possible sur cette entreprise, & de vous prier confidentiellement & amicalement de donner toute votre attention & sollicitude, afin qu'il ne se passe rien sur votre territoire qui puisse être contraire à la neutralité déclarée par la Suisse, afin de ne point l'exposer, & vous aussi, à des embarras & à des dangers.

« Nous nous tenons assurés que vous ne prendrez pas notre lettre en mauvaise part, mais que vous y reconnoîtrez plutôt une preuve convaincante de l'amitié sincère & des sentimens confédéraux que nous vous avons voués.

Suivant les dernières lettres de Vienne, les cours de Berlin & de Pétersbourg ont demandé l'acquiescement de l'empereur au nouveau partage de la Pologne, sans que l'empereur ait encore donné de réponse. On présume que ce délai a pour objet une clause secrète qui assurera à la maison d'Autriche quelques provinces turques à sa convenance, lorsqu'il en sera tems.

F R A N C E.

De Paris, le 27 septembre.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Louis-César le Carbonnier, ci-devant noble, convaincu d'émigra-

tion, & de tranquillité.

On a au du duc de devant Pa du Havre gnois. Prie invité la ports, où

Un mes Brisot & a répondu cupés indi sultat de

La cito à Sainte-

Le con sition des Nord & de des armes

Une le action vi membre un obus s'écria :

L'autre est

Le por dans la service n rateron mander l

On do qui ordo térieur c fabrication naies de

Sar la ficurs re mieux l arré e q religieux civique e regardé

Les c noncent vaies m du carto peuple; sera en fera arr des loix

C

N. B. plusieurs ment q salut p mémoin

L'on que cel mis d

tion, & d'avoir formé des complots tendans à troubler la tranquillité publique.

On a annoncé à la dernière séance des Jacobins l'arrestation du duc de Cumberland & de Desprémeuil, conseiller au ci-devant Parlement de Paris. Cet agent de Pit rôdoit autour du Havre, pour chercher les moyens de le livrer aux Anglois. Prieur, qui fait part de cette dernière arrestation, a invité la société à porter toute sa surveillance du côté des ports, où se forment des conspirations de toute espèce.

Un membre s'est plaint de ce que l'acte d'accusation contre Brissot & Antoinette n'ait point encore été présenté. Guillard a répondu que trois des membres de la société s'en sont occupés individuellement, & présenteront incessamment le résultat de leur travail.

La citoyenne Dubarry a été arrêtée à Lucienne, & conduite à Sainte-Pélagie.

COMMUNE DE PARIS.

Du 25 septembre.

Le conseil-général reçoit dans son sein la première requi-sition des sections des Gardes-Françaises, du fauxbourg du Nord & de la Montagne; ils expriment tous le même vœu, des armes, des caernes, & un prompt départ.

Une lettre de l'armée de la Moselle annonce que dans une action vigoureuse contre les Prussiens, le fils de Follope, membre du conseil-général, a eu le bras droit enlevé par un obus: ce brave homme, au moment où il reçut le coup, s'écria: *Courage, mes amis, j'ai eu un bras de moins, mais l'autre est encore au service de la république.*

Le pompiers se plaignent que beaucoup d'entr'eux étant dans la première requi-sition, les postes sont dégarnis, le service négligé. Le maire & le procureur de la commune se retirèrent précédant le comité de salut public, pour y demander l'exemption de requi-sition pour les pompiers.

On donne lecture de l'arrêté du comité de salut public, qui ordonne que toutes les grilles de l'extérieur & de l'intérieur des églises seront enlevées pour être employées à la fabrication des armes. — Envoi aux 43 comités révolutionnaires de sections pour l'exécution.

Sur la dénonciation de la section de la Réunion, que plusieurs religieux refusoient de prêter le serment, & auroient mieux se priver de leur traitement alimentaire, le conseil arrête qu'il ne sera délivré aucun certificat de résidence aux religieux, qu'elles n'aient préalablement prêté le serment civique: arrête en outre que quiconque s'y refuseroit sera regardé comme suspect, & arrêté sur-le-champ comme tel.

Les commissaires préposés à l'examen des chaussures, dénoncent les friponneries des fournisseurs qui donnent de mauvaises marchandises, & doublent les souliers avec du bois & du carton. Hébert s'élève avec force contre ces assassins du peuple; il requiert & le conseil arrête que la dénonciation sera envoyée sur-le-champ à l'administration de police, qui fera arrêter ces mauvais citoyens & les livrera à la rigueur des loix.

CONVENTION NATIONALE.

N. B. Dans la séance du mercredi 25, après avoir entendu plusieurs de ses membres, la convention a déclaré unanimement qu'elle approuvoit les mesures prises par le comité de salut public; elle a rapporté le décret portant impression du mémoire de Briez & adjonction de ce membre au comité.

L'on a décrété que tous les comités de salut public, autres que celui de la convention, auront la dénomination de comités de surveillance.

Les Lyonnais sont cernés par une armée nombreuse; on braquera une attaque générale, parce que les citoyens requis attendent le moment de retourner dans leurs foyers: 20 mille personnes, la plupart ouvriers, ont quitté la ville rebelle: la convention accorde à ces malheureux un secours de 500 mille livres.

Des lettres de Saint-Maixent, de Saumur, de Nantes & de Clisson, confirment la nouvelle des échecs éprouvés par nos troupes, vers différens points de la Vendée. Les rebelles ont repris les buttes d'Erigny, près le Pont-de-Cé: ces brigands forment un nombre d'environ 100 mille hommes divisés en trois grands corps sous les ordres de Delbé, de Charette & de Braucham; ils se servent de pièces & de poudres angloises.

Le passage du Rhin a été tenté par nos troupes vers Huningue & Vieux-Brissac; l'expédition n'a pas réussi; plusieurs bateaux ont échoué par la trahison des pontonniers.

On écrit de Weissenbourg, en date du 19, qu'il y a eu une action qui a coûté à l'ennemi beaucoup d'hommes & de terrain.

(Présidence du citoyen Cambon).

Séance du jeudi 25 septembre.

Le navire hollandais les *Quatre Sœurs*, pris par un corsaire de Dunkerque, a été déclaré de bonne prise par le tribunal de commerce de cette ville: les armateurs de ce navire ont réclamé contre ce jugement près de la convention; ils se fondent sur ce qu'ils ont leur établissement à Anvers, & que la liberté de l'Escaut a été proclamée par la France. — Après avoir entendu son comité de commerce, l'assemblée passe à l'ordre du jour sur la réclamation de ces armateurs, & se réserve de prononcer s'il y a lieu à leur accorder des indemnités, comme patriotes hollandais persécutés.

Le même comité propose de comprendre les vinaigres composés dans la nomenclature des objets dont l'exportation n'est pas prohibée: l'on observe qu'une telle exception ouvrirait un vaste champ à la fraude. La convention écarte le projet par la question préalable.

On ordonne la mention civique de la conduite du département du Pas-de-Calais, qui vient de fournir plus de 53 mille sacs de farine aux armées de la république.

Un membre se plaint de la lenteur avec laquelle on procède à l'organisation de l'armée révolutionnaire, & du silence des organes de la loi envers les grands conspirateurs. Sur le premier objet, la convention charge le ministre de la guerre de rendre compte des mesures qu'il a dû prendre: elle décrète en même-tems que, séance tenante, l'on présentera la liste des juges & jurés qui doivent être nommés pour composer les quatre sections du tribunal révolutionnaire, & que l'acte d'accusation contre Brissot & complices sera définitivement rédigé dans la séance de demain.

Un moment après, les comités de salut public & de sûreté générale sont présentés la liste demandée, que l'on approuve sans discussion.

L'on renvoie au comité de législation un projet tendant à accélérer les procédures révolutionnaires, & à faire terminer en 24 heures l'affaire criminelle la plus compliquée. Voici quelques dispositions de ce projet:

- 1°. Les formalités & délais ordinaires jusqu'au jugement, sont les mêmes.
- 2°. Le jour du jugement étant arrivé, le greffier fait lecture de l'acte d'accusation en présence des juges & des jurés.
- 3°. Tous les témoins présents, l'accusateur public dit à l'ac-

culé : on vous accuse de tel fait : l'accusé répond par l'affirmative ou la négative. Si par l'affirmative, l'on passe à un autre fait ; si par la négative, les témoins sont interpellés & l'accusé peut réfuter leurs déclarations.

4°. Les débats terminés, sans permettre que l'accusé ou son défenseur prononce un discours de défense générale, l'on fait une lecture publique des piéces qui font la base de la procédure, & ces piéces sont remises aux jurés qui, pleins de leur sujet, se retireront pour délibérer.

Une citoyenne écrit pour demander la permission de paroître à la barre ; elle veut réclamer un suris en faveur de son mari condamné à mort pour fait d'assassinat ; elle assure que son mari est innocent. La convention passe à l'ordre du jour.

Cambon propose l'établissement d'une commission qui seroit chargée de juger de la validité des titres de créances : l'on observe que cet objet est de la compétence des tribunaux. — Sur la proposition de Thuriot, la convention décrète en principe que les contestations relatives à la validité des titres de créance, seront terminées administrativement : le comité de législation présentera le mode d'exécution.

Quelques doutes élevés par Cambon sur l'intégrité de Dufresne-Saint-Léon, ci-devant liquidateur-général, déterminent l'assemblée à décréter que ce citoyen sera tenu de présenter, dans le délai de trois mois, un compte général des liquidations qu'il a faites, & qu'en conséquence il se rendra à Paris, sous huitaine, faute de quoi il sera mis en arrestation.

Les jeunes citoyens de la section des Arcs sont admis à présenter une pétition ; ils demandent des armes, afin de pouvoir se rendre, sans délai, aux frontières : ils prient aussi la convention d'examiner s'il ne conviendrait pas de leur accorder une augmentation de paie, à raison de la cherté excessive des denrées. — Renvoyé à plusieurs comités.

Une compagnie de canoniers de la section de la Réunion paroît ensuite ; les citoyens qui la composent ont tous le sac sur le dos ; ils annoncent qu'un ordre du général les fait partir, mais qu'ils manquent des choses les plus essentielles aux militaires. Un membre observe que plusieurs de ces canoniers n'ont pas de cocardes. — L'un d'eux répond que des chapeaux leur ont été distribués ce matin, & qu'on ne leur a pas distribué de cocardes tricolores. — Renvoyé au ministre de la guerre.

Coupé, de l'Oise, soumet à la discussion le projet de la commission des six, concernant la taxe des denrées de première nécessité. Dans ce projet, le maximum du prix des denrées se compose du prix respectif de chacune d'elle durant l'année 1790, tel qu'il est constaté par les mercuriales de chaque département, & d'un tiers de ce prix en sus ; de manière que l'objet qui coûtoit 3 livres en 1790, se vendroit 4 livres dans le cours de la présente année. Les denrées soumises à cette taxation seroient la viande fraîche, la viande salée, le beurre, l'huile douce, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois, le charbon de bois, le charbon de terre, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, le sucre, le miel, le papier, les cuirs, le fer, l'acier, le cuivre, le chanvre, lin, les laines, les étoffes communes, la toile commune, & enfin toutes les matières premières nécessaires aux fabriques.

Thuriot attaque ce décret comme devant élever le prix de

certaines denrées beaucoup au-dessus de leur prix actuel.

— Lecointre de Versailles présente une progression de taxes qui est rejetée unanimement, comme entièrement favorable aux accapareurs. — Après quelques débats, l'assemblée charge la commission d'examiner le plan proposé par Thuriot, & de lui en faire un rapport demain.

Saint-André donne lecture de plusieurs dépêches, arrivées de l'armée sous Toulon, & qui nous apprennent ce qu'il faut penser de la philanthropie si vantée des Anglois, de ce peuple soi-disant libre & philosophe. Voici l'extrait de ces dépêches, datés du 18 & du 19 de ce mois.

« Cinq mille Anglois & Espagnols occupent les forts de Toulon ; l'intérieur de la ville est laissé à la garde des habitans : les individus soupçonnés d'être patriotes sont jetés dans des cachots, & jugés par un tribunal militaire composé d'Anglois ; on a arrêté & embarqué 800 patriotes. On assure que le représentant-député, Pierre Bayle, est mort étranglé dans sa prison ; on ignore s'il s'est tué, ou s'il a été sacrifié à la fureur des contre-révolutionnaires : son collègue, Beauvais, vit au milieu des alarmes, & éprouve les traitemens les plus rigoureux. On apprend que trois vaisseaux anglois sont courbés devant la Cène... Le pavillon tricolore est arboré sur tous les forts de Toulon ; les habitans portent la cocarde nationale ; ils proclament roi Louis XVII, selon la constitution de 1790 : une monnaie à l'effigie de Louis XVII circule en grande quantité : la guillotine a été brûlée solennellement : les Toulonois goûtent à-présent le plaisir d'avoir un roi, & d'être roués & pendus comme des vilains... Le peuple est mécontent ; la section n°. 4 veut imiter celle n°. 11 de Marseille ; les matelots se sont formés, sur le port, en bataillon carré pour résister à l'oppression des Anglois & des Espagnols : le pain manque... Gabriel Escouffe, directeur de construction à Marseille, est président du comité central de Toulon... Les ouvriers que Trogozoff a gagnés par argent, commencent à demander qui les paiera à la fin du mois... Des mesures bien combinées peuvent bientôt nous rendre maîtres de la ville rebelle ; déjà l'on a chauffé les vaisseaux des Anglois ; nous leur jetons des boulets rouges. L'ennemi a perdu plusieurs hommes qui étoient placés sur un ponton... A l'affaire d'Ollioules, les Espagnols ont eu plus de 200 blessés. Trois bataillons marseillois viennent renforcer l'armée, qui est dans les meilleures dispositions. Un parlementaire que nous avions envoyé à Gibraltar pour l'échange des prisonniers, a ramené 250 François. — Nous apprenons en ce moment que quatre de nos vaisseaux, chargés de patriotes captifs, sont sortis de Toulon, & que les autres vaisseaux François sont désarmés en grande partie.

Après avoir fait lecture de ces dépêches, Saint-André soumet à l'approbation de l'assemblée les choix faits par le comité de salut public pour le renouvellement de plusieurs comités : ces choix sont confirmés. L'on nomme ensuite deux commissaires qui se rendront dans le département de l'Aisne pour y faire des réquisitions de subsistances.

** Portrait de Guillaume-Thomas Raynal, gravé au lavis en couleur, par P. M. Alix : forme ovale, de 9 pouces sur 7 trois quarts, faisant suite à ceux de Voltaire, Rousseau, Mably, &c. Prix 6 liv. Chez Drouhin, rue Christine, n°. 2.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre J.